

## **EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 11 décembre 2012 à 19h30**

**Etaient présents** : B. BALAY, J.BARTHOMEUF, M.MOREL, R. TRONCY, P. BIDON, M.F. BLOCH, M. BONGIRAUD, C.AGUETTANT, E.VAGINET, M.PATAY, A. REBAUD, G.THOME

**Absents excusés** : JP GRANGE (pouvoir donné à B.BALAY), J.GUERRIER (pouvoir donné à J. BARTHOMEUF)

**Secrétaire de séance** : F. BLOCH

**Convocation faite le** : 4 décembre 2012

**publiée le** : 4 décembre 2012

Avant de débiter la séance, le Maire demande aux conseillers de bien vouloir respecter le droit à la parole de chacun. Il rappelle que seules les questions inscrites à l'ordre du jour sont traitées lors des séances.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2012 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers d'inscrire à l'ordre du jour une délibération pour la signature de la convention ATESAT. Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

### **I – URBANISME**

M. MOREL présente au conseil municipal une DIA (déclarations d'intention d'aliéner) :  
- concernant le situé 436 Chemin du Carre.

Le conseil décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

### **II – RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.  
Trois agents recenseurs sont recrutés : Mme GROSJEAN, Mme ANASTASI et M. GAILLARD.

### **III – LOYER TERRAIN LECLERE**

Dans cet acte il est prévu que le loyer sera révisé annuellement selon l'indice de la construction (devenu l'indice de référence des loyers – l'IRL) du premier trimestre de chaque année.

Selon le journal officiel du 18 avril 2012, l'indice INSEE IRL est porté à 122,37 au premier trimestre 2012.

Le Conseil décide d'appliquer le nouvel indice INSEE IRL

#### **IV – DECISION MODIFICATIVE N°3**

I - Pour faire face aux dépenses concernant les rémunérations des études des institutrices,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de transférer la somme de 238,60 euros du compte 022 « dépenses imprévues » au compte au compte 6218 « autre personnel extérieur (études institutrices)», et de passer les écritures comptables correspondantes.

II - En raison de l'acquisition de matériel informatique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de transférer la somme de 576,70 euros du compte 020 « dépenses imprévues » au compte 2183-236 « Acquisition matériel administratif», et de passer les écritures comptables correspondantes.

III - En raison de l'acquisition de panneaux de signalisation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de transférer la somme de 397,62 euros du compte 020 « dépenses imprévues » au compte 21578-282 « Acquisition matériel et outillage de voirie», et de passer les écritures comptables correspondantes.

#### **V – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Le Maire rappelle la délibération du 25 septembre 2012 par laquelle le conseil a décidé de créer 2 postes en raison du départ à la retraite au 1er janvier 2013, de l'agent technique chargé des fonctions d'ATSEM à l'école et assurant l'entretien des bâtiments communaux. Il s'avère nécessaire de modifier les horaires de travail sur ces deux postes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- ACCEPTE à l'unanimité la proposition du Maire de CREER un nouvel emploi d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet pour 8 heures 15 minutes, ainsi qu'un nouvel emploi d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet pour 22 heures;
- et MODIFIE en conséquence le tableau des emplois communaux tel qu'indiqué en annexe à compter du 1er janvier 2013.

#### **VI – CONVENTION SPA ANNEE 2013**

Le Conseil décide de passer une convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) de Lyon et du Sud-Est, dont les bureaux sont à Lyon 2ème – 25 Quai Jean Moulin, pour la prise en charge, la capture et l'enlèvement des animaux.

Dans le cadre de cette convention, la SPA assurera la capture, l'enlèvement et la prise en charge des animaux errants et/ou des animaux ayant mordu ou griffé, de maître inconnu ou défaillant, à mettre sous surveillance vétérinaire.

En contrepartie des services rendus, la commune s'engage à verser à la SPA de Lyon et du Sud-Est une indemnité fixée à 0,33 € par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité, la signature d'une convention avec la SPA de Lyon et du Sud-Est.

## **VII – ALLOCATION DE VETERANCE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- SOULIGNE, que la commune de Saint Bernard estime légitime de reconnaître les services rendus par les anciens pompiers volontaires tels que définis dans la Loi N°2011-851 du 20 juillet 2011 ;
- DECIDE, que la commune de Saint-Bernard n'est pas compétente pour verser l'allocation de vétéran. Le versement de cette allocation rentre dans le champs des compétences de la Communauté de Communes Saône Vallée (voir article 3 g de ses statuts). Le versement de cette allocation est par conséquent de compétence communautaire.

## **VIII – ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire rappelle qu'à ce jour la commune a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires auprès de la compagnie CIGAC / GROUPAMA, dont le contrat de termine le 31 décembre 2012.

Aux termes d'une consultation menée par le Centre de Gestion de l'Ain, la proposition retenue est celle présentée par le cabinet Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne avec CNP assurances.

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de souscrire le contrat avec la compagnie GRAS SAVOYE RHONE-ALPES AUVERGNE / CNP ASSURANCES.

## **XI – ATESAT**

Le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention ATESAT (assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) qui se termine le 31 décembre 2012.

Le Conseil municipal, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- SOLLICITE la Direction Départementale des Territoires de l'Ain pour assurer une mission d'assistance technique de base pour l'année 2013,
- AUTORISE le Maire à signer la convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission.

## **XII – RELAIS TELEPHONIE MOBILE**

Le Maire rappelle qu'il y a sur la commune deux relais de téléphonie mobile, SFR et Orange, situés aux Terres Monseigneur (au sud-est de la commune, limitrophe à Trévoux).

Un contrat de location a été signé pour chacun des relais. Ces locations rapportent environ 10 000 € à l'année à la commune.

le conseil municipal décide à 13 voix POUR et 1 abstention : du maintien des contrats actuelles.

## **XIII – QUESTIONS DIVERSES**

### **A – Réforme des rythmes scolaires**

Le Maire indique, qu'en l'état actuel, aucune précision ne peut être apportée par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

### **B – Etude Salle des Fêtes**

Le Maire indique qu'il n'a toujours pas reçu les conclusions du bureau d'étude.

### **C – Conseil d'Ecole du 19/11/2012**

R. TRONCY fait le point sur le conseil d'école qui s'est déroulé le 19 novembre dernier. Il y a 112 élèves pour cette année 2012-2013. La directrice, Mme Laurençon, a remercié la mairie pour les travaux réalisés à l'école. Un conseil des enfants est en cours de création à l'école. Des remerciements ont été faits également pour les sorties piscine du 1<sup>er</sup> trimestre.

### **D – Calendriers sur St Bernard**

Des calendriers sur St Bernard sont en vente à la mairie au profit du CCAS, coût : 10 €. R. TRONCY remercie M. BONGIRAUD pour l'aide apportée pour son élaboration.

### **E – Marrons et Vin chaud du 8 décembre**

R. TRONCY remercie les conseillers municipaux qui ont aidé lors de cette soirée.

### **F – Site internet**

E. VAGINET indique qu'un travail a été fait pour regrouper des articles et des photos sur le site internet, pour que le site soit mieux lisible. M.BONGIRAUD rappelle l'engagement de tous les conseillers afin de contribuer à faire vivre ce site par des articles.

### **G – SBI janvier**

Il paraîtra après les vœux du maire. M.BONGIRAUD et E.VAGINET insistent pour que les responsables des associations et les conseiller municipaux fassent parvenir des articles pour le SBI de juin (article à faire parvenir avant avril).

### **H – Liaison piétonne St Bernard / Anse**

P. BIDON souhaite qu'une réflexion soit menée sur la liaison à pied St Bernard / Anse. De plus en plus de personnes empruntent ce chemin, notamment la nuit, ce qui est dangereux.

F. BLOCH indique qu'un cheminement piétonnier existe, des travaux ont été faits, et le département du Rhône ne réalisera ni trottoirs, ni éclairage public, car c'est une portion hors agglomération.

Une discussion s'engage.

### **I – Mille Club**

F. BLOCH remercie la mairie pour la mise à disposition de la salle pour la soirée du Beaujolais Nouveau.

### **J – Bancs**

F. BLOCH propose que trois bancs soient budgétés pour l'année 2013.

### **K – Avenue des Helvètes**

Un panneau Stop sera installé au chemin du Four à Pain.

A la demande du CG, le conseil municipal doit se prononcer sur la bande axiale hors agglomération. Le Maire propose que chaque conseiller y réfléchisse, et la décision sera prise lors du prochain conseil.

### **L – Haut débit**

J. BARTHOMEUF fait le point sur la réunion de pré piquetage qui a eu lieu en mairie. La liaison St Bernard / Trévoux est en prévision.

### **M – Travaux**

J. BARTHOMEUF fait le point sur les travaux :

- sur le Chemin de Fétans la canalisation d'eau potable a été changée ;
- un radar pédagogique a été installé Avenue des Helvètes, il est en cours de réglage.

### **N – Infos diverses**

- Syndicat Saône Turdine : présentation de la plaquette d'informations distribuée à chaque membre du conseil municipal.
- J. BARTHOMEUF demande où en est l'application du schéma départemental de coopération intercommunale. Le Maire indique qu'on en saura plus en début d'année 2013.
- A. REBAUD demande que l'on n'oublie pas le marquage au sol à l'angle du Chemin des Erables et du Chemin de la Mulati.
- J. BARTHOMEUF annonce que le prestataire chargé de la distribution de l'eau potable a été renouvelé : la Lyonnaise des Eaux a été maintenue. Une alerte-fuite sera mise en place, avec l'installation de compteurs de télé-relève ( à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013). Une réunion publique sera organisée pour la mise en route de la télé-relève.
- Vœux de la commune : le 13/01/2013 à 11h au Mille Club.
- Prochains Conseils Municipaux :
  - 15/01/2013
  - 19/02
  - 26/03 (vote du Budget)
  - 16/04
  - 14/05
  - 11/06

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

---